

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »

Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les travaux d'ordre électrique en BT sous la conduite d'un chargé de travaux.

PRE-REQUIS

Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques. Le salarié doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtention de l'avis de formation favorable pour être habilité

CONTENU :

1. TRONC COMMUN

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Évaluation du risque électrique

2. MODULE B1(V) (Théorie)

Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage

Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations

Habilitation : symbole et limites

Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler,

respecter et faire respecter
Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

3. MODULE B1(V) (Pratique)

Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Comportement adapté en fonction des risques
Respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux
Pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (Nappe isolante, écran, etc.)
Compte rendu auprès du chargé de travaux.

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.
Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur le site.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de cours par vidéoprojecteur,
- Divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.
Une évaluation certificative, théorique et pratique, est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation portant la mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

3 jours (21 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.